



Poliez-Pittet, le 11 mars 2025

Au conseil intercommunal

**Préavis n° 02-2025 – concernant
le rapport de gestion 2024**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers (-ères),

Rapport de gestion 2024





Table des matières

1. Administration	3
a) Conseil intercommunal.....	3
b) Comité de direction	4
c) Conseils d'établissement	5
2. Finances	7
3. Bâtiments	8
a) Parc immobilier scolaire	8
b) Entretien des bâtiments ASIRE	9
c) Fonds de rénovation des bâtiments	10
d) Rentrée 2024/2025	10
e) Distribution des élèves	10
4. Etablissements scolaires.....	10
a) Effectifs	10
b) Elèves scolarisés à l'extérieur	11
c) Camps, courses, spectacles et autres subventions.....	11
5. Direction opérationnelle	13
a) Organisation générale	13
b) Projets réalisés	14
c) Conciergerie	16
d) Bibliothèque.....	16
e) Service dentaire	17
f) Pôle éducateur.....	17
g) Parascolaire, journée continue et restaurants scolaires.....	18
h) Transports scolaires	21
6. Conclusions	22

1.Administration

a) Conseil intercommunal

Conformément à l'article 7 des statuts de l'ASIRE, le Conseil intercommunal est composé de délégués de toutes les communes membres de l'ASIRE.

Il comprend :

- a) Une délégation fixe composée pour chaque commune d'un délégué et d'un suppléant, choisis par la Municipalité parmi les conseillers municipaux en fonction ;
- b) Une délégation variable composée pour chaque commune d'un délégué par 1'000 habitants ou fraction de 1'000 habitants, choisi par le Conseil général ou communal parmi ses membres. De même un ou des suppléants issu(s) du législatif est (sont) également désigné(s).

Le Conseil intercommunal est composé de 69 membres.

Composition pour la législature 2021/2026 :

BUREAU DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Président :	M. C. Bujard	Fey
Vice-président :	M. R. Pedrazzini	Vuarrens
Scrutateurs :	M. M. Lotti	Penthéréaz
	Mme S. Masala	Goumoëns
Secrétaire :	Mme M. Franzini	Denezzy

COMMISSION FINANCES

Membres :	Mme L. Pralong, Présidente	Jorat-Menthue
	M. B. Guenzi	Etagnières
	M. H. Delay	Echallens
	Mme S. Lecoultre	Pailly
	M. P. Von Büren	Penthéréaz
Membre suppléant :	M. F. Burkhard	Orzens



COMMISSION GESTION

Membres :	M. F. Stoll, Président	Montanaire
	Mme V. Fern	Echallens
	Mme E. Barraud	Oppens
	M. J. Ciocca	Montilliez
	Mme. C. Milian-Chappuis	Bercher
Membre suppléant :	M. D. Chassagnot	Bercher

Durant l'année 2024, 10 préavis ont été traités :

No du préavis	Sujet
01-2024	Les comptes 2023
02-2024	Le rapport de gestion 2023
03-2024	L'octroi d'un crédit d'investissement pour le remplacement des luminaires sur le site des Trois-Sapins
04-2024	L'octroi d'un crédit d'investissement pour la rénovation du pavillon scolaire sur le site des Trois-Sapins
05-2024	La dissolution du capital affecté aux résultats de l'exercice 2023 en attente de décision
06-2024	Le budget ASIRE 2025
07-2024	Modernisation du véhicule du service dentaire scolaire de l'ASIRE
08-2024	L'octroi d'un crédit de construction pour l'extension du site scolaire des Trois-Sapins
09-2024	Financement de la poursuite du changement des luminaires et pour effectuer des travaux de maintenance planifiés sur le site des Trois-Sapins
10-2024	L'octroi d'un crédit complémentaire pour la construction de l'extension du site scolaire de Poliez-Pittet

b) Comité de direction

Au 31 décembre 2024 le Codir de l'ASIRE était composé de 7 membres à savoir :

Leuba Daniel, Président	Montilliez, syndic
Bigler Yves-Alain, Vice-président	Montanaire, vice-syndic
Gygax Alexandre	Essertines-sur-Yverdon, syndic
Isaaz Anne-Lise	Etagnières, vice-syndique
Peguiron Ludovic	Bercher, syndic
Pollien Pascal	Villars-le-Terroir, syndic
Sauty Corinne	Echallens, municipale



Le secrétariat du CODIR est assuré par Mme Ariane Jost.
Durant l'année 2024, le Codir s'est réuni 22 fois.

Poste démissionnaire : Monsieur Ludovic Peguiron, syndic de Bercher, termine son activité au sein du Codir le 31.12.2024

Comité de direction

Il exerce, dans le cadre de l'activité de l'Association, les compétences attribuées aux municipalités afin d'atteindre les buts de l'ASIRE, à savoir pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à la charge des communes pour les degrés primaire et secondaire des enfants domiciliés sur le territoire des communes associées, conformément aux dispositions légales en la matière, notamment de la LEO et du RLEO.

Il s'agit en particulier de la mise à disposition et de la gestion des locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement, ainsi que les transports scolaires et les devoirs surveillés. De plus, d'autres activités parascolaires telles que les restaurants scolaires, l'accueil des élèves en dehors des heures d'école sont possibles si elles s'inscrivent dans un cadre d'intérêt régional.

Dans un objectif de soutien de transparence et de communication, le Codir rencontre, selon les besoins, les exécutifs et législatifs des communes partenaires.

Dans la continuité de sa vision stratégique, le Comité de direction travaille sur la nouvelle stratégie Ambition 2030.

c) Conseils d'établissement

Organisation du CET de l'ASIRE

Le Conseil des Établissements (CET) est un espace d'échanges, d'informations, de réflexions et de propositions, réunissant les différents acteurs de la vie scolaire. Il regroupe les quatre établissements scolaires de l'ASIRE, avec 32 sièges répartis entre des représentants des parents (Quart Parents), des politiques (Quart Politique), des sociétés locales (Quart Société Civile) et des écoles (Quart École).

Le CET s'est réuni à trois reprises en 2024, conformément à son règlement : 28 février 2024 – 28 mai 2024 – 12 novembre 2024. Les procès-verbaux de ces réunions sont disponibles sur le site de l'ASIRE : <https://asire.ch/conseil-detablissement-cet/>.

L'année 2024 a été marquée par des changements au sein des différents quarts :

- **Quart Société Civile** : Nous avons eu le plaisir d'accueillir deux nouveaux représentants : Monsieur David Tenthorey du FC Echallens Région et Madame Aurélie Zucco de l'entreprise Orllati. Le Quart est désormais complet.



- **Quart Politique** : Deux conseillers communaux, Monsieur Abram Pointet et Monsieur Julien Corbaz, ont quitté leur fonction. Monsieur Valentin Dubach a été élu, lors du Conseil intercommunal du 24 septembre 2024, comme nouveau représentant du Quart Politique pour l'établissement de Bercher - Plateau du Jorat. Le second poste sera repourvu lors du Conseil intercommunal du 26 février 2025.
- **Quart École** : Monsieur Vincent Mettraux s'est retiré du CET, et Monsieur Yves du Bois d'Aische, enseignant de l'établissement secondaire des Trois-Sapins a rejoint le groupe le 28 mai 2024.
- **Quart Parents** : Suite au départ de Mesdames Lynda Boubaker et Laetitia Zumbrunnen, deux nouvelles représentantes, Mesdames Elisabeth Bonnet et Aline Delay, ont rejoint le CET le 12 novembre 2024.

Projet et Réalisation du CET de l'ASIRE en 2024

Journée de la mobilité douce à l'école

Comme l'année précédente, le CET a souhaité contribuer à la promotion de la mobilité douce en lien avec la Journée Internationale « À pied à l'école » de l'Association Transports et Environnement (ATE). Après un bilan des éditions passées, il a été constaté que l'appellation « À pied à l'école » ne correspondait pas pleinement à la réalité de notre région. C'est pourquoi l'événement a été renommé « Journée de la mobilité douce à l'école ».

Des activités pédagogiques ont été proposées par le groupe de travail du CET aux enseignants, notamment des cartes illustrant les chemins menant aux établissements et des informations pour s'inscrire à l'action **Walk to School** (<https://www.ate.ch/ecole/walktoschool>).

Les Communes ont été invitées à participer à l'événement en organisant la distribution de boissons et en étant représentées par un de leurs membres lors de cette matinée. Il leur avait également été proposé de rendre visibles les trajets des écoliers près des routes les plus fréquentées, afin de favoriser la sécurité routière, ou de mettre en place toute autre mesure jugée pertinente par les représentants de la Commune. Cette proposition a été concrétisée par la Commune d'Echallens, qui a invité des représentants des Pédibus.

Le CET s'est à nouveau associé avec les boulangers de la région pour assurer la distribution des petits pains sur les sites scolaires.

Bourlatsaski

Afin d'encourager l'engagement des accompagnateurs lors des camps de ski, le CET soutient l'initiative de deux enseignants qui organisent tous les deux ans une sortie à ski avec d'anciens élèves de l'établissement de Bercher - Plateau du Jorat intéressés à accompagner des enseignants lors de futurs camps de ski. Cette journée permet aux enseignants de confirmer le niveau de ski attendu pour pouvoir accompagner des élèves et se former JS ski.

En 2024, cinq jeunes ont obtenu la certification JS et ont assisté des classes lors des camps d'hiver. Le CET a apporté un soutien financier à ces jeunes en prenant en charge une partie des frais liés à la formation JS.



Soutien à la Formation professionnelle

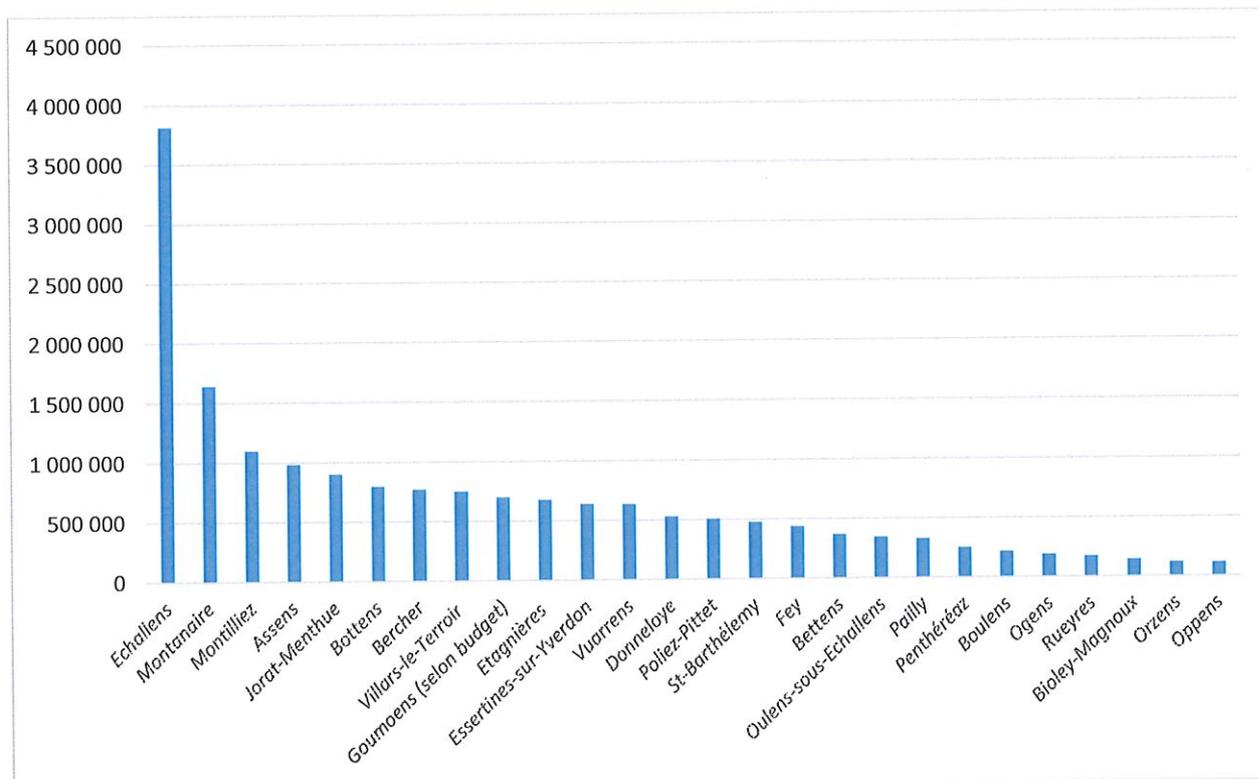
Le groupe de travail du CET a défini quatre axes du projet pour soutenir la formation professionnelle : 1. Rencontrer les intervenants dans les écoles, 2. Créer un guide pour faciliter la visualisation du monde professionnel et de l'école, 3. Soutenir le projet d'un forum d'orientation (en continuation du forum de Bercher), 4. Organiser une conférence sur la formation professionnelle, inspirée de celle de Bercher.

Durant l'année 2024, des rencontres ont eu lieu entre les membres du groupe de travail du CET et les enseignants référents de l'AMP (Approche du monde professionnel) des établissements de Bercher - Plateau du Jorat et des Trois-Sapins, afin de les soutenir dans leurs démarches et mises en relation avec divers acteurs.

2. Finances

Quotes-parts communales

Le graphique ci-dessous met en évidence la répartition des quotes-parts par communes :



Le tableau suivant montre l'évolution des quotes-parts des communes en relation avec l'évolution de la population et du nombre d'élèves.



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Planification	589,50	584,36	591,43	622,27	664,11	658,15	638,72	633,41	661,41	692,60
Budget	589,50	584,36	589,40	603,15	631,92	625,06	630,41	618,00	653,09	675,86
Comptes	558,93	551,74	546,31	551,41	580,71	583,12	587,75	597,37	567,35	580,41
Population	26 084	26 660	27 263	27 804	28 306	28 624	28 968	29 282	29 533	30 480
Elèves	3 582	3 670	3 733	3 784	3 806	3 886	3 958	4 024	4 100	4 152
c/él	4 070,09	4 007,97	3 989,83	4 051,64	4 318,88	4 295,21	4 301,65	4 346,97	4 086,74	4 260,81

Dans la période 2023-2024, la population a augmenté de 947 habitants (+ 3.2%) et les élèves de 52 (+ 1.26%). Le coût par habitant a augmenté de CHF 13.06 (+ 2.3%) et le coût par élève de CHF 174.07 (4.26%).

3. Bâtiments

a) Parc immobilier scolaire

Au 1^{er} janvier 2014, le périmètre de l'ASIRE comptait 35 sites scolaires différents. Conformément à ce qui a été planifié dans le cadre de la Vision2020 et ensuite repris dans l'Ambition2030, au 31 décembre 2024 ce chiffre se monte à 17 sites scolaires.

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution du parc immobilier :

Sites scolaires	31.12.2013	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2024
Assens	1	1	1	1	1	1
Bercher	2	2	2	2	2	2
Bioley-Orjulaz	1	0	0	0	0	0
Bottens	1	1	1	1	1	1
Donneloye	1	1	1	1	0	0
Echallens	4	2	2	2	2	2
Essertines-sur-Yverdon	2	1	1	1	1	1
Etagnières	1	1	1	1	1	1
Fey	1	1	1	1	0	0
Goumoëns	1	1	1	1	1	1
Jorat-Menthue	1	0	0	0	0	0
Montanaire	7	3	3	3	2	2
Montilliez	3	1	1	1	1	1
Oppens	1	0	0	0	0	0
Oulens-sous-Echallens	1	1	1	1	1	1
Pailly	1	1	1	1	1	1
Penthéraz	1	0	0	0	0	0
Poliez-Pittet	2	2	2	2	2	2
Saint-Barthélemy	1	0	0	0	0	0
Villars-le-Terroir	1	1	1	1	1	1
Vuarrens	1	0	0	0	0	0
Total	35	20	20	20	17	17



Ainsi, au 31 décembre 2024, l'ASIRE est propriétaire des sites suivants :

- Collège des Sept-Fontaines, Bercher
- Collège de Court-Champ, Echallens
- Collège des Trois-Sapins (extension), Echallens
- Collège d'Essertines-sur-Yverdon (lot PPE)
- Collège d'Etagnières, Etagnières (lot PPE)
- Collège de Goumoëns, Goumoëns (lot PPE)
- Collège intercommunal, Poliez-Pittet
- Collège de Thierrens
- Collège du Verger, St-Cierges
- Collège de Villars-le-Terroir

b) Entretien des bâtiments ASIRE

Durant l'année 2024, les principaux travaux suivants ont été effectués :

Entretiens 2024		
Site	Montant	Description
Bercher Collège	14'850	Bâtiment E, installation d'un système d'alarme inondation
Bercher Collège	5'150	Mise à jour du logiciel des automates programmables pour la commande des stores et de l'éclairage
Villars-le-Terroir	7'650	Ascenseur, changement de la platine de commande défectueuse
Thierrens pavillon	2'980	Chaufferie : Remplacement de la distribution de chauffage
Thierrens pavillon	6'570	Remplacement de stores usés
Echallens Court-Champ	4'000	Ascenseur, bâtiment A, échange du verrin hydraulique
Echallens Trois-Sapins	5'000	Installation de sèche-mains électriques suite aux dégradations des élèves avec le papier essuie-mains

Situation Court-Champ

Les travaux de remise en état ont été terminés en début d'année 2024 et la salle fut à nouveau opérationnelle dès le 10 mars 2024 à la satisfaction des utilisateurs. Les terrains sportifs extérieurs ont été finalisés et sont désormais à disposition des écoles et de la population dès octobre.



c) Fonds de rénovation des bâtiments

A la fin de l'exercice 2024, un montant de CHF 133'000.- a été porté au fonds de rénovation des bâtiments. Ainsi au 31.12.2024, ce fonds se monte à CHF 1'456'035,12.

Un prélèvement total de CHF 334'458,90 a été effectué dans le fonds de rénovation correspondant à la création d'un réduit sous un escalier à Bercher (CHF 14'433.-) et au préavis 06-2022 pour remplacement des chaudières à gaz à Thierrens (CHF 320'025,90).

Pour rappel, ce fonds a comme objectif de financer les entretiens lourds des bâtiments propriété de l'ASIRE afin de pouvoir garantir une exploitation dans le long terme de ses infrastructures.

d) Rentrée 2024/2025

Les travaux visant l'agrandissement du site de Poliez-Pittet ont suivi leur cours et le calendrier des travaux a été respecté.

Les études concernant le projet d'extension du site des Trois-Sapins à Echallens ont été conduites, un appel d'offres effectué et la mise à l'enquête terminée.

e) Distribution des élèves

L'Annexe 1 du présent rapport met en évidence la provenance des élèves par lieu d'enseignement.

4. Etablissements scolaires

a) Effectifs

Le périmètre de l'ASIRE couvre l'aire de recrutement de 4 établissements scolaires.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des effectifs de ces établissements scolaires entre la rentrée 2013/2014 et 2024/2025.

Etablissements	Année scolaire											Différence 2023/2024
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
EPS Bercher-Plateau du Jorat	1 187	1 281	1 365	1 393	1 167	1 180	1 218	1 238	1 273	1 266	1 252	-14
EP Echallens Emile Gardaz	1 646	1 634	1 630	1 612	1 080	1 095	1 116	1 140	1 130	1 170	1 186	16
EP Villars-le-Terroir - Poliez-Pittet					842	846	847	855	869	854	851	-3
ES Echallens-3 Sapins	687	667	675	728	695	685	705	725	752	810	863	53
Total	3 520	3 582	3 670	3 733	3 784	3 806	3 886	3 958	6 046	4 100	4 152	52
Classes théoriques	182	185	189	192	195	196	200	204	311	211	214	3



Une augmentation de la population scolaire de 52 élèves est à noter entre 2023 et 2024.

En termes de classes théoriques, le besoin actuel est de 214 salles donc 3 de plus qu'en 2023.

b) Elèves scolarisés à l'extérieur

Les élèves, résidant sur le territoire de communes membres de l'ASIRE, peuvent, pour les raisons suivantes, être scolarisés hors du périmètre :

1. enclassement dans une classe de sports-arts-études durant leur scolarité obligatoire ;
2. enclassement dans une classe de raccordement de type I ou II, à l'issue de leur scolarité obligatoire ;
3. dérogation accordée par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (déménagement, regroupement familial, lieu d'accueil, etc.).

Pour les points 1 et 2, les frais de transports de ces élèves sont intégralement couverts par l'ASIRE. Sur présentation de l'abonnement et d'une attestation de scolarité, les parents peuvent prétendre à un remboursement.

Pour le point 3, les frais de transports sont à la charge des parents.

Pour les frais de repas des points 1 à 2, une indemnité de CHF 5.00/repas est versée aux parents sur présentation des quittances de repas. Les frais d'écologie sont facturés à l'ASIRE par les communes où sont scolarisés les élèves.

c) Camps, courses, spectacles et autres subventions

Dans le cadre du budget 2024, l'ASIRE continue de mettre à disposition les moyens financiers permettant de réaliser la variante optimale, proposée par le Canton, pour les sorties, camps et autres activités.

Un montant global pour les camps et sorties pédagogiques, est mis à disposition des établissements scolaires, qui décident de l'utilisation des ressources allouées. En 2024 c'est 85% du montant global alloué qui a été utilisé pour les camps et les sorties pédagogiques (par rapport aux 81% l'année précédente).

L'ASIRE continue de soutenir le projet « Apprendre à la ferme » initié par une agricultrice et une enseignante de la région. Un financement de CHF 10'000.- pour l'année 2024 a été accordé à l'établissement scolaire de Bercher - Plateau du Jorat. Ce projet rencontre toujours un succès grandissant avec plus de 107 visites réparties dans 10 fermes de la région.



A titre d'exemple, ces subventions ont été utilisées pour :

- Les camps d'été, d'automne (poly sport) et de ski.
- Des sorties pédagogiques : Musées, Espace Jean Tinguely, centre d'activité Yatoo à Etagnières, découverte de villes (Berne, Neuchâtel, Soleure, ...), escape room.
- Des activités sportives : grimpe, tennis, ski de fond, initiation au tir à l'arc et piscine. Les patinoires d'Echallens et de Froideville continuent de faire le bonheur des élèves pendant la saison hivernale.
- Des spectacles : La Grande Neige, Molières l'Héritage, Germanofolies, ... Le cinéma d'Echallens continue d'accueillir les enfants en proposant de nombreuses séances variées.
- Des séjours linguistiques dans les villes suivantes : Brugg, Bellinzona, Fribourg, Appenzell et Berne.

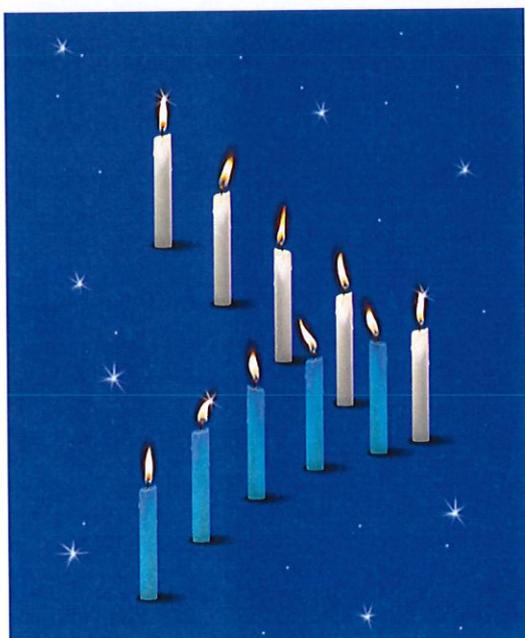
Les camps et sorties en quelques chiffres :

- Etablissement Bercher – Plateau du Jorat : 26 camps, plus de 143 sorties
- Etablissement Echallens Emile Gardaz : 21 camps, plus de 200 sorties
- Etablissement Villars-le-Terroir : 12 camps, plus de 140 sorties
- Etablissement Echallens Trois-Sapins : 36 camps et plus de 81 sorties.

En complément à cette politique, l'ASIRE octroie un subventionnement de CHF 11'000.- par année, par établissement, pour l'achat de mobilier non scolaire.

5. Direction opérationnelle

10^{ème} anniversaire de l'ASIRE 2014-2024



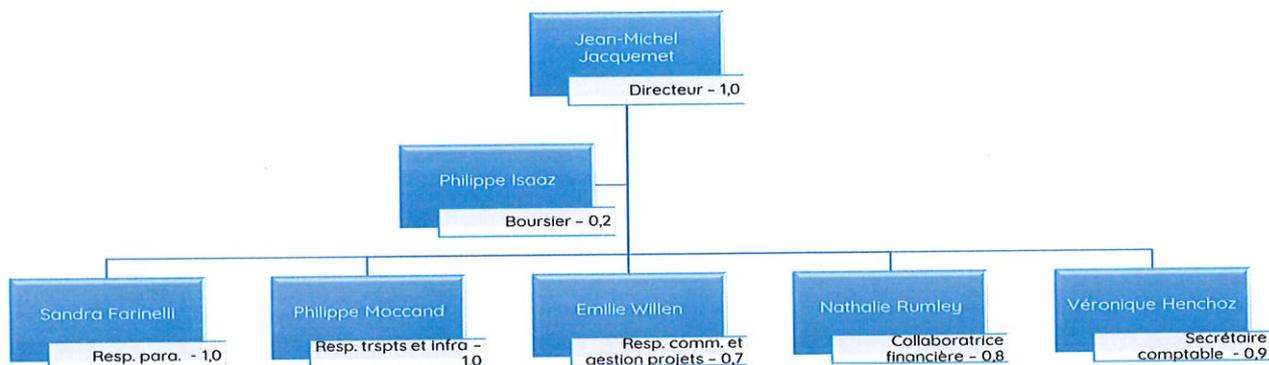
Cette année 2024, l'ASIRE a soufflé ses 10 bougies. Ces dix années ont été marquées par de nombreux succès et une évolution constante grâce à l'engagement sans faille de chacun d'entre nous.

Le chemin parcouru témoigne de notre détermination et de notre passion pour offrir le meilleur à nos élèves. La DIROP reste profondément engagée à poursuivre cette mission, en innovant constamment et en s'adaptant aux défis de demain. Ensemble, nous continuerons à avancer, motivés par les réussites passées et inspirés par les possibilités des prochaines années.

En 10 ans, nous sommes passés de 35 à 17 bâtiments scolaires, de 80 à 150 collaborateurs et de 3'500 à 4'100 élèves.

a) Organisation générale

Au 31 décembre 2024, l'organisation de la Direction opérationnelle comprend 5.5 ETP et se présente comme suit :



b) Projets réalisés

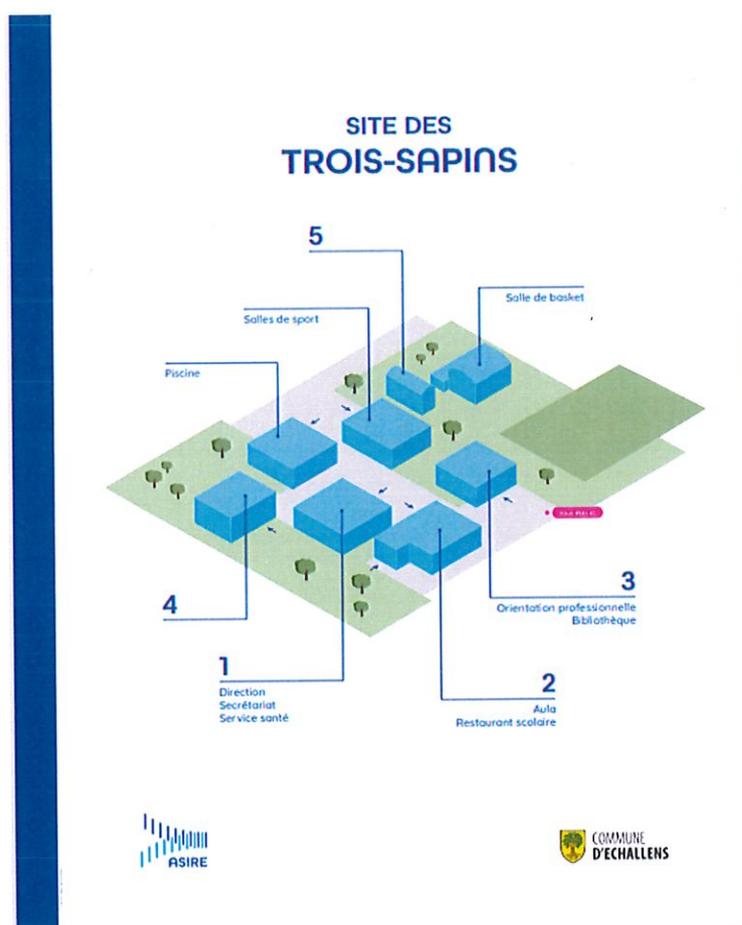
Communication

En 2024, la communication a été le centre de nos préoccupations et nous avons réalisé plusieurs améliorations quant aux moyens de transmettre nos messages.

Tout d'abord, nous avons modernisé notre site internet pour le rendre plus intuitif, attrayant et orienté utilisateur. En complément de notre nouveau site, nous avons décidé de mettre en place un système de communication push via une application Smartphone. Cette dernière permet de publier rapidement toutes informations utiles et importantes, directement à notre public cible qui aurait téléchargé (gratuitement) l'application.

D'autre part, afin de faciliter les déplacements de chacun (élèves, parents ou autres visiteurs) sur nos différents sites scolaires et d'afficher une cohérence visuelle, nous avons mandaté une graphiste pour réaliser une signalétique claire et visible, que nous avons fait installer stratégiquement aux divers points d'entrée des sites.

Compte tenu de leur complexité, six sites scolaires seront équipés de cette signalétique. Cette année 2024, nous avons équipé les sites de Bercher Sept-Fontaines, Echallens Court-Champ, Thierrens et Trois-Sapins. Les deux sites restants suivront.





Entreprise formatrice

Conformément à nos valeurs et désirant transmettre notre savoir, l'ASIRE a entrepris les démarches cette année afin de devenir « Entreprise Formatrice ». Elle l'est officiellement devenue à la fin du mois de septembre. Après s'être inscrits sur le site d'orientation.ch, nous avons accueilli nos premiers stagiaires courant décembre dans le but de trouver un apprenti pour la rentrée scolaire 2025/2026. Une présélection de candidats potentiels au poste avait été faite avant les fêtes de fin d'année.

Marché public restaurant scolaire

L'échéance du contrat avec le traiteur de nos restaurants scolaires étant arrivée à terme, un appel d'offres a été déposé en janvier sur Simap. Sur 13 entreprises soumissionnaires 6 nous ont soumis leur offre avec des dossiers complets. Après évaluation et contrôle arithmétique et qualitatif de chaque offre, l'adjudication du marché a été attribuée à *Happy Green Food Sàrl*, notre précédent traiteur.

MCH2

2024 est la dernière année de l'utilisation du plan comptable *MCH1* pour l'ASIRE. Le travail exécuté en amont de la préparation du nouveau plan comptable *MCH2* nous permettra de basculer directement la comptabilité 2025 dans les nouveaux comptes dès que l'exercice 2024 sera bouclé.

En dehors de l'organisation générale décrite ci-dessus, l'ASIRE compte 5 catégories de personnel engagé soit de façon fixe ou pour une durée déterminée :

1. Conciergerie
2. Bibliothèques
3. Service dentaire
4. Pôle éducateur
5. Parascolaire et journée continue

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de ce personnel :

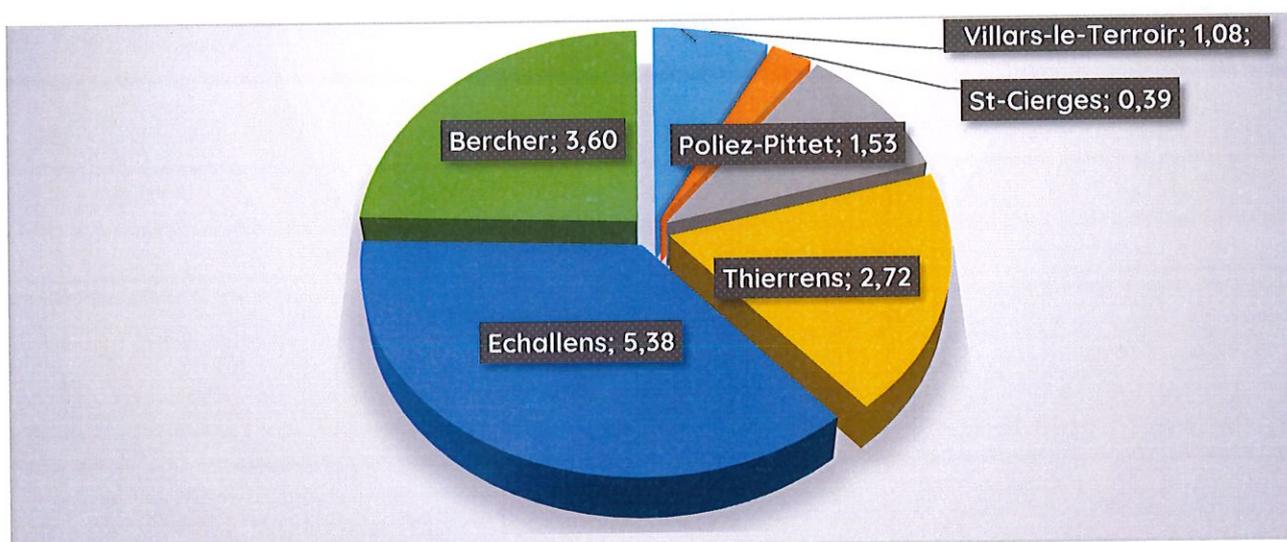
	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2024
Conciergerie	23	27	27	27	27	26	29	30
Bibliothèques	5	5	6	6	7	6	6	7
Service dentaire	0	0	0	0	2	2	2	2
Pôle éducateur	0	0	0	0	0	1	1	1
Parascolaire et journée continue	85	92	101	104	110	104	113	108
Total	113	124	134	137	146	139	151	148

c) Conciergerie

Cette catégorie comprend les concierges principaux et les nettoyeuses auxiliaires pour les sites scolaires appartenant à l'ASIRE.

Les charges de ce personnel se montent à CHF 1'139'760,53 (charges sociales comprises) dans les comptes 2024, soit légèrement moins qu'en 2023.

Ainsi, pour l'entretien des sites de l'ASIRE, on compte 30 personnes correspondant à un total de 14.7 ETP répartis comme suit :



En complément de son propre personnel, l'ASIRE s'appuie sur du personnel communal à des fins d'efficience.

Pour les sites d'Etagnières et Goumoëns-la-Ville, une entreprise externe assure cette prestation, par analogie à ce que la Commune a mis en place pour les bâtiments lui appartenant.

d) Bibliothèque

Les sites de Bercher, Court-Champ et Trois-Sapins accueillent une bibliothèque. Au total, 7 personnes sont engagées à cet effet. Leur travail est réparti en fonction des tâches entre le Canton, la BRE (bibliothèque régionale d'Echallens) et l'ASIRE.

Pour 2024, le salaire brut de ces personnes s'élève à CHF 404'045,25 (sans les charges sociales).



Les activités liées au Canton et de la BRE ont été refacturées. Le tableau suivant présente, pour ces 7 personnes (5.04 ETP), la répartition des activités :

	ETP
ASIRE	0,24
BRE	0,60
VD	4,20
	5,04

Pour rappel, la part ASIRE comprend l'ouverture de la bibliothèque à midi et s'inscrit donc dans une prestation parascolaire.

e) Service dentaire

Voici quelques statistiques annuelles sur les prestations de ce service :

- Dépistages effectués (obligatoires et financés par les communes) ; 4'003 sur 4'154 élèves de la 1P à la 11P, soit 79 dépistages de plus par rapport à 2023. 5% des élèves non contrôlés se composent d'élèves présentant une dispense valable de leur médecin-dentiste ou encore de ceux qui étaient malades ou absents lors du passage de la caravane dans leur école.
- Les soins (facultatifs et financés par les bénéficiaires) ; 249 élèves, contre 240 en 2023, ont reçu des soins répartis sur 580 séances.

Après plus de 30 ans d'activité, le véhicule actuel n'étant plus conforme en termes de sécurité et présentant des défaillances, le préavis 07-2024 demandant l'octroi d'un crédit pour la modernisation du véhicule du service dentaire scolaire sera soumis lors d'un prochain Conseil intercommunal.

f) Pôle éducateur

Au cours de l'année, plusieurs défis ont été identifiés concernant la gestion des élèves par le service éducatif :

- Un nombre croissant d'élèves présentant des besoins spécifiques a été observé tout au long de l'année. En conséquence, le personnel de l'ASIRE a dû être coaché spécifiquement pour gérer de manière appropriée les comportements associés à ces élèves. Des outils et des stratégies ont été partagés pour améliorer les interactions et les réponses comportementales.
- Bien-être des élèves : Le climat scolaire et le bien-être des élèves restent au cœur des priorités du service éducatif. Des actions de suivi, de médiation et de sensibilisation ont été menées pour maintenir un environnement serein.



Pour répondre à ces défis, plusieurs solutions ont été mises en œuvre :

- Organisation régulière de formations ciblées pour le personnel, notamment sur la gestion des élèves à besoins particuliers, les techniques de communication adaptées, et le maintien d'un environnement positif.
- Formation de premiers secours : Une session a été organisée spécifiquement pour le personnel de surveillance de l'ASIRE, afin de renforcer leur préparation face aux urgences et d'assurer la sécurité des élèves.

g) Parascolaire, journée continue et restaurants scolaires

Conformément au cadre légal et à l'Ambition2030, l'ASIRE met en place des infrastructures et gère la prise en charge des élèves en dehors des heures d'école. Cette prestation est mise en place en coordination étroite avec l'EFAJE.

La politique de prise en charge est la suivante :

- **1P à 4P** Prise en charge par l'EFAJE ;
- **5P à 6P** Prise en charge par l'ASIRE ou l'EFAJE en fonction des infrastructures et du personnel sur le site ;
- **7P à 11P** Prise en charge par l'ASIRE.

L'horaire continu concerne Assens (5-8), Bercher (7-11), Echallens Trois-Sapins (9-11), Echallens Court-Champ (5-8), Poliez-Pittet (5-8), Thierrens (5-8) et Villars-le-Terroir (5-8).

Dans le cadre du dispositif mis en place par l'ASIRE, 3 prestations principales sont mises en œuvre :

1. Restaurants scolaires
2. Devoirs surveillés et activités
3. Surveillance

Restaurants scolaires et repas de midi

Dans le cadre de l'Ambition2030, nous trouvons sur le périmètre de l'ASIRE 7 restaurants scolaires lors de la rentrée 2024-2025.

Restaurants scolaires « journée continue »

Les sites suivants disposent de ce type d'organisation :

- 1) Assens
- 2) Bercher, Sept-Fontaines
- 3) Echallens, Court-Champ
- 4) Echallens, Trois-Sapins
- 5) Poliez-Pittet, intercommunal
- 6) Villars-le-Terroir
- 7) Thierrens



Après un nouvel appel d'offres, Happy Green Food Sàrl reste notre traiteur pour les restaurants scolaires. Pour rappel, les parents peuvent s'inscrire via le site <https://asire.monportail.ch/Web/>. Les clients (enfants) ont accès à un menu unique proposé chaque jour. Il est composé d'une entrée, d'un plat et d'un dessert. En complément au repas proposé, une variante sans gluten et végétarienne est également disponible. Le prix de vente du repas s'élève à CHF 10.-.

Les enfants valident et paient leur repas à l'aide d'une carte fournie par l'ASIRE qu'ils doivent scanner lors de leur passage en caisse.

Pour chaque année scolaire, les parents remplissent un contrat. Ce dernier peut être modifié dans un délai défini. En complément du dispositif mis en place, les enfants ont la possibilité d'apporter un pique-nique qu'ils peuvent réchauffer sur place à l'aide de micro-ondes mis à leur disposition.

Le tableau ci-dessous montre le nombre de menus vendus sur l'ensemble des sites de l'ASIRE :

	Happy Green Food 2023	Happy Green Food 2024	Différence 2023/2024
Repas vendus	46'750	47'677	927

Au total, 909 élèves ont eu accès à cette prestation en 2024, soit 12 contrats de plus qu'en 2023. Nous pouvons constater que la demande est stable.

Devoirs surveillés et activités

Une offre pour des devoirs surveillés et activités facultatives est proposée au début de chaque semestre. La décision de l'ouverture ou non de l'activité est prise en fonction des inscriptions reçues dans le délai imparti.

Devoirs surveillés

Sur les sites d'Assens, de Bercher (Sept-Fontaines), d'Echallens (Court-Champ), Thierrens et Villars-le-Terroir, des devoirs surveillés sont organisés à l'issue des cours de l'après-midi des lundis, mardis et jeudis. Ils permettent aux élèves, dès la 5P, d'effectuer leurs devoirs sous la surveillance d'un adulte présent pour les aider. La durée de la prise en charge est de 1 heure et le coût est de CHF 60.- par semestre pour un jour.

Sur les sites d'Assens, Bercher (Sept-Fontaines), Echallens (Court-Champ et Trois-Sapins), Poliez-Pittet et Villars-le-Terroir, des devoirs surveillés sont proposés aux élèves les lundis, mardis et jeudis durant leur pause de midi. Ils ont la possibilité d'effectuer leurs devoirs sous la surveillance d'un adulte à même de les aider. La prise en charge est de 25 ou 45 minutes. Elle est facturée aux parents CHF 30.- semestriellement pour un jour pour les 7-8P (25 minutes) et CHF 50.- semestriellement pour un jour pour les 5-6P (45 minutes).

Dans l'esprit de la journée continue, des activités sont également proposées sur ces sites. Une brochure d'activités est établie semestriellement et présente les activités facultatives proposées.



Les enfants s'y inscrivent librement pour un semestre. Une contribution financière de CHF 30.- ou CHF 50.- en fonction du temps de prise en charge est demandée semestriellement.

Les activités suivantes ont, par exemple, été proposées :

- Multisports
- Danse
- Improvisation
- Zumba

L'engouement pour les devoirs surveillés et les activités facultatives reste bien présent. Il y a eu 330 élèves inscrits pour l'année 2023-2024.

Surveillance

La surveillance au sein de l'ASIRE est composée des domaines suivants :

- A midi (dans le cadre de la journée continue), surveillance dans les bâtiments et à l'extérieur ;
- Transports : surveillance aux arrêts de bus lorsque le temps est supérieur à la limite fixée ;
- Surveillance dans les restaurants scolaires ;
- Accueil dans les bibliothèques par du personnel compétent ;
- Patrouilles scolaires.

Pour compléter les prestations ci-dessus, et dans le cadre du parascolaire, il est important de noter que durant la pause de midi, les bibliothèques sont ouvertes sur les sites de Court-Champ et Bercher Sept-Fontaines. Les élèves ont donc la possibilité de travailler ou de consulter des ouvrages sous l'encadrement d'une personne compétente et apte à répondre aux différentes demandes.

En sus du personnel engagé par l'ASIRE, les communes de Bercher, d'Echallens, de Montilliez et de Vuarrens gèrent des patrouilleurs scolaires. Les coûts de cette prestation, après validation des besoins par l'ASIRE, nous sont refacturés.



h) Transports scolaires

Bus de lignes

En partenariat avec la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) et CarPostal, une constante analyse approfondie des besoins est conduite.

Cette démarche a comme objectif de rationaliser les transports, d'une part en adaptant le dimensionnement du matériel roulant et d'autre part en mettant à l'horaire des courses financées entièrement par l'ASIRE. Au niveau stratégique, les projections démographiques, les variantes d'enclassement, l'anticipation de l'emplacement et du dimensionnement des futures constructions sont suivies de près afin de répondre de manière efficiente aux futurs besoins.

Suite au changement d'horaire en décembre 2024, nous avons rencontré diverses difficultés sur la mise en service des nouvelles lignes et nouveaux horaires dont certains n'ont pas été respectés. Les raisons expliquant ceci sont notamment que notre prestataire s'est retrouvé en sous-effectif de personnel et de bus.

Minibus

Le déploiement de la nouvelle flotte des minibus a été mise en service et s'est déroulé de manière générale à notre satisfaction.

Ce sont près de 800 élèves qui sont transportés en minibus pour se rendre à l'école tous les jours.

6. Conclusions

Fondé sur ce qui précède, le Comité de direction invite le Conseil intercommunal à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL

- vu le préavis no 02-2025 du 11.03.2025 ;
- vu le rapport de la Commission Gestion ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

DECIDE :

- 1) d'**accepter** le rapport de gestion tel que présenté ;
- 2) d'en **donner** décharge au Comité de direction ;
- 3) de **décharger** la Commission Gestion pour le rapport de gestion 2024.

Au nom du Codir de l'Association Scolaire Intercommunale de la Région d'Echallens

Le Président
Daniel Leuba



La Secrétaire
A. Jost
Ariane Jost

Délégué du Codir : Daniel Leuba